



DÉROGATION FFF

SAISON : 2024 / 2025

CLUB :

LIGUE DE BRETAGNE

**DEMANDE DE DÉROGATION À L'ARTICLE 12
DU STATUT DES ÉDUCATEURS ET ENTRAÎNEURS
DU FOOTBALL FÉDÉRAL**

LETTRE DU CLUB

Je soussigné, M. ou Mme

Président(e) du club

Numéro d'affiliation FFF

Adresse du club (obligatoire) :

.....

Ligue : Bretagne

District :

- Demande à bénéficier de la dérogation prévue à l'article 12.3 du Statut des
Éducateurs et Entraîneurs du Football Fédéral pour la division :

**Cette dérogation permettra à :,
titulaire du / des diplômes suivants de
continuer à assurer l'entraînement et à diriger l'équipe qui évoluera en :
lors de la saison 2024 / 2025.**

Fait à, le

Signature :

**Joindre la copie du contrat / ou de la demande de licence de la saison 2023 / 2024.
Le dossier ainsi constitué est à adresser à la Ligue Régionale qui devra le transmettre à la FFF
au plus tard 10 jours avant le début du championnat.**

**DEMANDE DE DÉROGATION À L'ARTICLE 12
DU STATUT DES ÉDUCATEURS ET ENTRAINEURS
DU FOOTBALL FÉDÉRAL**

Le présent dossier comprend :

- La lettre du club de demande de dérogation.
- La copie du contrat ou de la demande de licence de la saison **2024 / 2025**.

Club :

- Lettre du club
- Copie contrat ou demande de licence saison **2023 / 2024**

AVIS DE LA COMMISSION RÉGIONALE COMPÉTENTE :
(Avis motivé)

Cachet et signature du CTR :

À RETOURNER À :

***Fédération Française de Football
Commission Fédérale du Statut des Educateurs
87 Bd de Grenelle - 75738 PARIS Cedex 15***

Au plus tard 10 jours avant le début du championnat.